

SÉANCE DU MARDI 20 JANVIER 2026 A FRAUSSEILLES

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
40	34	34

L'an deux mille vingt-six, le 20 janvier, à 18 Heures 00, le Conseil de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse ; dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes de Frausseilles sous la présidence de Bernard ANDRIEU, Président.

Présents : M. Patrick Montels, M. Jérôme Flament, M. Bernard Andrieu, Mme Sandrine Lacroix, M. Bernard Tressols, M. Jean-Michel Piednoël, Mme Caroline Breuillard, Mme Arielle Brun, M. Daniel Ganthe, M. Frédéric Ichard, M. Laurent Deshayes, M. Serge Besombes, M. Patrick Lavagne, M. Philippe Woillez, M. Bernard Bouvier, Mme Nadine Filipe, M. Claude Geniey, M. Pierre Paillas, Mme Sylvie Gravier, M. Jean-Luc Viguier, Mme Christine Tressols, M. Serge Rouquette, M. Jean-Philippe Gineste, Mme Laurence Poillerat, Mme Delphine Pinczon Du Sel, M. Thierry Guiraud, M. Laurent Vours, M. Bernard Rivière, M. Jean-Christophe Cayre, M. Matthieu Amiech, M. Franck Cebak, Mme Nathalie Mulet, M. Jérémie Steil, M. Jean-Christian Bohère.

Absents et excusés : M. Serge Dalmières, M. Jean-Claude Lavi, M. Benoit Ourliac, M. Alex Brière, M. Jean-Paul Marty, M. Thierry Douzal.

D05-2026- Délibération portant validation de la modification des statuts de l'EPAGE AVEYRON AVAL

Vu le Code des Collectivités Territoriales et en particulier ses articles L5211-20,

Vu les statuts de l'EPAGE AVEYRON AVAL,

Vu la proposition de modification des statuts portant sur :

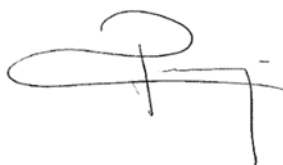
- **L'article 8 Coopération entre le syndicat mixte et ses membres, mutualisation de moyens, prestation de services et adhésion à d'autres structures** et l'ajout d'un sous article 8.3 : **Adhésion du syndicat mixte à d'autres structures**
- L'EPAGE Aveyron aval pourra adhérer à une association, un autre syndicat mixte sur simple délibération du Conseil syndical à la majorité absolue des suffrages exprimés

**ENTENDU L'EXPOSÉ DU PRESIDENT,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERÉ À UNANIMITÉ**

VALIDE : les statuts modifiés de l'EPAGE AVEYRON AVAL.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an, que ci-dessus, au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance



Philippe Woillez

Le Président



Bernard ANDRIEU